

NUMERO 25



DECEMBRE 2003

FOREST

Site Internet <http://mairie.forest.free.fr>

Email mairie.forest@free.fr



Une belle ducasse

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

L'année 2003 s'achève dans les travaux. Sur le plan communal, elle aura été marquée par le tri sélectif des ordures ménagères, la réfection complète des chemins de Landrecies et d'Ors, la fin des aménagements au hameau d'Ouillers et l'arrivée du gaz naturel dans la commune. Cette nouvelle énergie était attendue par une majorité d'entre nous. Les plus anciens ont connu la venue de l'électricité, de l'eau potable, du téléphone et de l'assainissement commencé en 1983. Les plus jeunes se souviendront de cette nouvelle énergie arrivant chez nous ... et bientôt, ce sera au tour de l'ADSL (Internet accéléré).

D'autres actions ont amélioré notre vie quotidienne, telles que le renforcement de l'éclairage public, en particulier au hameau de Richemont, le prolongement du réseau d'eau jusqu'à l'extrémité du cimetière et la remise en état du Chemin de Richemont. Vous avez su apprécier ces transformations.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer la fermeture de notre magasin d'alimentation. Pour toutes celles et tous ceux qui le fréquentaient régulièrement, la nouvelle a été rude.

Saluons, en revanche, l'ouverture d'une auberge et souhaitons lui beaucoup de réussite !

Pour terminer, je voudrais vous rappeler l'existence du site Internet de notre commune. Ce travail, que je réalise seul, vous prévient en temps réel de l'évolution de votre village. Il est consulté, chaque jour, par plusieurs dizaines de personnes du monde entier. Il reprend les délibérations du Conseil Municipal, l'état civil depuis 1983, de nombreuses informations concernant l'histoire locale et comporte des centaines de photos anciennes ou actuelles. Je reçois régulièrement des messages de personnes qui sont heureuses de retrouver des photos de classes ou des renseignements concernant le village natal de leurs parents ou grands-parents. Je sais que vous n'avez pas tous un ordinateur à la maison, mais vous pouvez découvrir ces données chez des voisins, des amis ou vos enfants.

Je vous souhaite une Excellente Année 2004.

Qu'elle vous apporte la Santé et le Bonheur.

Maurice Saniez, Maire de Forest



Nombreux travaux cette année: assainissement de la rue des Innocents, eau en haut du cimetière, réfection du chemin de Landrecies, arrivée du gaz



CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST
REUNION DU 18 DECEMBRE 2002

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - LEDIEU André.

Absents et excusés : MOREAU Martine - OBLED Benoît - RAVERDY René - KLUR Didier - LEDIEU Thérèse.

Secrétaire de séance : FONTAINE Didier.

Date de la convocation : 12 décembre 2002.

1. Réfection des rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Benoît Obled et des Rues des Ruelles :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Benoît Obled et des Rues des Ruelles.
- Cet ensemble de petites rues continues, situées au centre du village, est en mauvais état. Il serait judicieux de procéder à une réfection générale, d'aménager des trottoirs et de poser des bordures. L'enfouissement des lignes pourrait être réalisé lors de ces travaux.
- Les membres du Conseil Municipal examinent le devis présenté par le bureau d'Ingénierie Publique Avesnes-Quercitain.

Dénomination	Travaux HT	Honoraires DDE	Total HT	TVA	Montant TTC
Rue de l'Abreuvoir	40 301.00	3 200.00	43 501.00	8 526.20	52 027.20
Rue de la Place (ruelle)	28 192.50	2 210.00	30 402.50	5 958.89	36 361.39
Rue de la Place (enf.)	18 471.00	1 500.00	19 971.00	3 914.32	23 885.32
Rue des Innocents	66 507.00	5 150.00	71 657.00	14 044.77	85 701.77
Rue Benoît Obled	12 940.00	1 000.00	13 940.00	2 732.24	16 672.24
Rue des ruelles partie A	12 148.00	950.00	13 098.00	2 567.21	15 665.21
Rue des ruelles partie B	20 973.00	1 650.00	22 623.00	4 434.11	27 057.11
Rue des ruelles partie C	38 493.00	3 100.00	41 593.00	8 152.23	49 745.23
Rue des ruelles partie D	21 970.00	1 750.00	23 720.00	4 649.12	28 369.12
Total (en Euros)	259 995.50	20 510.00	280 505.50	54 978.09	335 484.59

Subvention FAN au taux de 40 %	112 202.20 €	
Subvention DGE au taux de 35%	98 176.93 €	
Cumul autorisé (DGE + FAN) 71%		199 158.90 €
Autofinancement		36 325.69 €
Emprunt		100 000.00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- . approuve l'avant-projet présenté par le bureau d'Ingénierie Publique Avesnes-Quercitain.
- . sollicite une subvention de 112 202.20 Euros au titre du Fonds d'Aménagement du Nord au taux de 40% sur le montant HT des travaux.
- . sollicite une subvention de 98 176.93 Euros au titre de la Dotation Globale d'Equipement au taux de 35% sur le montant HT des travaux.
- . s'engage à réaliser les travaux après l'obtention des subventions (F.A.N. et D.G.E.) : au cours du 4^{ème} trimestre 2003.
- . décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2003.
- . décide de financer le complément par un emprunt.

2. Classement des voies communales :

- Cinq rues apparaissent sous un nom inexact dans le tableau de classement des voies communales.
- Il s'agit des rues Oscar Briatte, d'Amerval, Benoît Obled, Lacomblez et de la Place de l'Abreuvoir.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, demande que le tableau de classement des voies communales soit rectifié.

3. Virements de crédits :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section d'investissement				
dépenses			recettes	
article	montant		article	montant
21318	-7000,00		021	-4500,00
2183	2500,00			
total	-4500,00		total	-4500,00
Section de fonctionnement				
dépenses			recettes	
article	montant		article	montant
60623	5000,00			
60632	3000,00			
6064	2000,00			
61551	5200,00			
6231	3000,00			
6411	-13700,00			
64168	-5000,00			
6554	5000,00			
023	-4500,00			
total	0,00		total	0,00

- Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve les modifications proposées.

4. Réfection du Chemin de Landrecies : approbation du marché :

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que l'entreprise DESCAMPS et les CARRIERES d'HOUDAIN ont été retenues par la commission d'appel d'offres pour la réfection du CHEMIN DE LANDRECIES.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le marché et autorise Mr le Maire à le signer.

REUNION DU 13 MARS 2003

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - LEDIEU André - MOREAU Martine - OBLED Benoît - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse.

Absent : aucun

Secrétaire de séance : VINCENT Marie-Louise.

Date de la convocation : 25 février 2003.

1. Arrivée du gaz :

- Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes le mardi 8 avril à 19 heures.
- Une exposition se tiendra dans la grange de Mr Gabriel HENNIAUX les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mai. Le vernissage se fera le vendredi 16 mai à 19 heures.
- Le début des travaux est prévu vers le 15 juin.
- **Gaz de France** n'accepte pas de reprendre les écarts (Richemont, La Croisette) pour des raisons économiques.
- Coût d'un branchement avant début travaux 152 € (1000 F) à condition d'installer le chauffage dans l'année qui suit (au moins un radiateur gaz) - Coût après travaux avec ou sans chauffage 725 € (4750 F)
- Encastrement éventuel du compteur : 61 € (400 F) - Location 12 €/mois (80 F).
- La commune doit installer le gaz dans les bâtiments communaux.
- Le Conseil autorise Mr le Maire à signer la Convention de partenariat pour l'arrivée du gaz naturel sur le territoire de la commune.

2. Curage du ruisseau Cambrésis :

- Les travaux subventionnés à 40%, sont pris en charge par les communes de Le POMMEREUIL et

FOREST. La dépense forésienne sera répartie par moitié entre la Commune et l'Association Foncière.

- Longueur à curer : 2 000 mètres - dépense estimée : 15 000 €.

- Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. demande au Département de faire procéder à la réalisation des travaux aux conditions techniques et financières précitées,

. s'engage à reverser au Département 60 % du montant de la dépense TTC effectivement réalisée.

3. Compte Administratif 2002 :

Excédents antérieurs cumulés	87 972,98 €	
Excédent de fonctionnement 2002	32 265,91 €	
Excédents cumulés	120 238,89 €	
Déficit d'investissement 2002	- 47 214,17 €	
Excédent net disponible	73 024,72 €	479 010,76 F

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2002.

4. Fixation des 3 taux d'imposition :

- A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes.

	Taux Plafond	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	Forest 2002
Taxe d'habitation	62,55	13,56	25,02	9,02
Foncier bâti	58,28	17,28	23,31	14,37
Foncier non bâti	121,03	41,29	48,41	39,05

5. Budget Primitif 2003 :

- Aménagement des voiries des rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Benoît Obled et des 4 rues des ruelles.

	Travaux HT	Honoraires	Total HT	TVA	Montant TTC
Rue de l'Abreuvoir	40 301.00	3 200.00	43 501.00	8 526.20	52 027.20
Rue de la Place (partie ruelle)	28 192.50	2 210.00	30 402.50	5 958.89	36 361.39
Rue de la Place : enfouissent seul	18 471.00	1 500.00	19 971.00	3 914.32	23 885.32
Rue des Innocents	66 507.00	5 150.00	71 657.00	14 044.77	85 701.77
Rue Benoît Obled	12 940.00	1 000.00	13 940.00	2 732.24	16 672.24
Rue des ruelles partie A	12 148.00	950.00	13 098.00	2 567.21	15 665.21
Rue des ruelles partie B	20 973.00	1 650.00	22 623.00	4 434.11	27 057.11
Rue des ruelles partie C	38 493.00	3 100.00	41 593.00	8 152.23	49 745.23
Rue des ruelles partie D	21 970.00	1 750.00	23 720.00	4 649.12	28 369.12
Total (en €)	259 995.50	20 510.00	280 505.50	54 978.09	335 484.59

Montant des travaux HT 280 505.50 (en €uros)	Taux	Montant subvention	
Subvention FAN	40%	112 202.20	
Subvention DGE	31%	86 956.71	
TVA récupérable	19,6%	54 978.09	
Reste pour la commune	29%	81 346.60	533 599 F

Il faut ajouter les câbles EDF (160 000 €) subventionnés à 65% par le FACE (18,6% commune, 16,4% TVA récupérée) et les câbles France Télécom (14 000 €) non subventionnés.

- **Ovillers** : trottoirs, bordures, entrée du Chemin Camarade : 30 000 € (subvention Conseil Général : 4 878 €) ; assainissement payé en 2002 : environ 15 500 € (30% du montant des travaux).

- **Chemin de Landrecies** : marché : 201 000 € - adjudication : 144 000 € (subventions : 75%).

- **Curage du Ruisseau Cambrésis** : 15 000 € (subvention : 40% - reversement AFR : 50%).

- **Eclairage public** : 6 000 € (hameau de Richemont et rue du Rejet).

- **Panneaux de signalisation** : 1 000 €.

- **Travaux bâtiments communaux** : 2 000 €.

- **Chauffage bâtiments communaux** (suite travaux gaz) : 7 000 €.
- **Ecran ordinateur mairie** (ancien mis à disposition école) : 500 €.
- **Filets tennis et football** : 800 €.
- En Fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 340 940,72 €. Un virement de 94 198 € ira à la section Investissement.
- En Investissement, il s'équilibre en dépenses et recettes à 838 193,17 €.
- Le budget est voté à l'unanimité.

6. Maison DUMEZ en cours d'expropriation :

- Coût estimé des travaux 76 000 € (environ 500 000 F).
- La commune a plusieurs possibilités :
 - . réhabiliter seule cette maison en ruines pour la louer : pas de subvention.
 - . réhabiliter pour en faire un bâtiment communal : bâtiment mal placé, peu de stationnement, rue étroite, entretien, ...
 - . confier le dossier à PARTENORD.
 - . raser le bâtiment, mais la commune s'est engagée à le réhabiliter.
- Considérant le mauvais état général de cet immeuble, le Conseil, à l'unanimité de ses membres, décide de confier sa restauration à PARTENORD à LILLE et autorise Mr le Maire à signer le bail emphytéotique.
- Par ailleurs, pour la faisabilité du projet, la commune s'engage à réaliser des travaux de déblaiement, rejointoiement, pose de placoplâtre, ...

7. Centre aéré :

- Mmes MERCIER et MOREAU ont assisté à la réunion au centre social de LANDRECIES.
- Le transport des enfants se fera plus tard et le retour plus tôt.
- Une information aura lieu dans chaque commune.

8. Tri sélectif :

- Il se met en place : une partie de la population est venue faire l'acquisition de vignettes.
- A la suite de plusieurs plaintes de particuliers, il a été rappelé que :
 - . la destruction des « plastiques » par le feu est totalement interdite (les contrevenants s'exposent à de lourdes sanctions).
 - . les feux de papier ou de bois sec doivent être exceptionnels, suffisamment éloignés des habitations pour ne pas incommoder le voisinage (linge qui sèche, personnes souffrant de maladies respiratoires, mauvaises odeurs, ...).

9. Eclairage de la rue du Rejet :

- Problème de ramassage des ordures ménagères : la nuit, le chauffeur ne voit pas le bac.
- Chaque mardi, une camionnette vient chercher la poubelle du riverain : quand celle-ci n'est pas sortie, le déplacement a été inutile.
- Le Conseil décide de faire poser 2 lampes dans cette rue.

10. Indemnité Contrôleur des impôts :

- Le Conseil décide d'accorder une indemnité de 60 € à Mr DEPARIS Fernand, contrôleur des impôts.

11. Surveillance cantine Mr Guette :

- Le Conseil décide de rémunérer Mr GUETTE, Professeur des Ecoles à Forest pour les heures de surveillance de la cantine au tarif légal en vigueur.

12. Tableau de classement des voies communales :

- Pour percevoir les subventions FAN et DGE, le nom des rues doit apparaître dans le **tableau de classement des voies communales** : 1^{ère} délibération du Conseil Municipal, nomination d'un commissaire enquêteur extérieur à la commune, enquête publique, 2^{ème} délibération du Conseil et décision du Sous Préfet.
- L'enquête publique aura lieu du lundi 31 mars au mardi 15 avril inclus, pendant les heures d'ouverture de la mairie.

13. Nouvelle dégradation :

- Une vitre a été cassée à l'étage (projection d'un gros caillou). Une plainte est déposée en gendarmerie. Coût de la réparation : 207,08 € (1 358 F).

14. Subvention lors de voyage scolaire :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale que la commune attribue à chaque enfant (ou jeune) de la commune une subvention lors d'un voyage scolaire.

- Cette aide est attribuée une seule fois au cours de la scolarité.
- Elle est, en général, attribuée à l'établissement scolaire qui en a fait la demande.
- Cette subvention pourra être versée directement à la famille quand les circonstances l'exigeront.

REUNION DU 28 MARS 2003

Présents : SANIEZ Maurice - KLUR Didier - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - LEDIEU André - MOREAU Martine - LEDIEU Thérèse.

Absents et excusés : FONTAINE Didier - DUREUIL Patrick - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - OBLED Benoît - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : VINCENT Marie-Louise.

Date de la convocation : 20 mars 2003.

1. Compte de Gestion 2002 :

Excédents antérieurs cumulés	87 972,98 €	
Excédent de fonctionnement 2002	32 265,91 €	
Excédents cumulés	120 238,89 €	
Déficit d'investissement 2002	- 47 214,17 €	
Excédent net disponible	73 024,72 €	479 010,76 F

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2002.

2. Aménagement des voiries des rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Benoît Obled et des 4 rues des ruelles :

- Compte-tenu du nombre important de demandes de subventions, Mr le Sous-Préfet propose à la commune de Forest de revoir le devis initial concernant les rues de l'Abreuvoir, de la Place, des Innocents, Benoît Obled et des 4 rues des ruelles et de **limiter le nombre de rues et la dépense subventionnable à 100 000 € HT** (contre 280 505.50 € HT prévus). La subvention, annoncée à 35 %, est ramenée à 20%.

Les membres du Conseil Municipal examinent le nouveau devis présenté par le bureau d'Ingénierie Publique Avesnes-Quercitain et décident de retenir les rues de l'Abreuvoir, de la Place et la partie de la rue « les Ruelles » aboutissant au CD 932.

Dénomination	Total HT	TVA	Montant TTC
Rue de l'Abreuvoir	40 405.00	7 919.38	48 324.38
Rue de la Place (ruelle)	26 430.50	5 180.37	31 610.87
Rue de la Place (enf.)	14 928.00	2 925.88	17 853.88
Rue les ruelles (partie B)	18 943.00	3 712.82	22 655.82
Total (en Euros)	100 706.50	19 738.45	120 444.95

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

. approuve l'avant-projet présenté par le bureau d'Ingénierie Publique Avesnes-Quercitain.

. sollicite une subvention de 20 141.30 Euros au titre de la D G E au taux de 20 % sur le montant HT des travaux.

. s'engage à réaliser les travaux après l'obtention des subventions F.A.N. et D.G.E. et décide de financer l'opération comme suit :

	Dépenses	Recettes
Montant HT des travaux	100 706.50 €	
TVA à 19,60 %	19 738.45 €	
Montant TTC des travaux	120 444.95 €	
Subvention DGE (20 % sur HT)		20 141.30 €
Subvention FAN (40 % sur HT)		40 282.60 €
Autofinancement		30 021.05 €
Emprunt		30 000.00 €
Total		120 444.95 €

REUNION DU 15 AVRIL 2003

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - LEDIEU André - MOREAU Martine - OBLED Benoît - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse.

Absent : aucun

Secrétaire de séance : VINCENT Marie-Louise.

Date de la convocation : 9 avril 2003.

Classement dans la voirie communale des rues suivantes : rue des Ruelles, les Ruelles (1^e partie), les Ruelles (2^e partie), ruelle du Bois, ruelle Boittiaux, rue dite « Jacques Briatte », rue du Rejet, ruelle dite « Wanecque », ruelle Camarade (hameau d'Ovillers).

- Mr le Maire expose à l'assemblée communale que certaines rues et ruelles, actuellement dans le domaine privé communal, nécessitent des réparations.
- Il rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 31 mars au 15 avril 2003 et qu'elle n'a donné lieu à aucune réclamation.
- Il propose que le projet, soumis à enquête, soit transmis à Mr le Sous-Préfet pour qu'il soit approuvé.
- Il retrace le projet, énumère les rues concernées (appellation, désignation, longueur et largeur moyenne) et propose l'affectation d'un numéro.

N° proposé	Appellation	Désignation du point d'origine	Longueur	Largeur moyenne
110	rue des Ruelles	Prolonge la rue des Innocents. Réunit la rue de Valenciennes à la rue Lacomblez. Coupe les Ruelles.	158 m	5,80 à 7,20 m
111	les Ruelles 1 ^e partie	Part de la rue de Valenciennes (entre les parcelles 1383 et 1394) et se termine à hauteur des bâtiments (limite des parcelles 1393/1394).	27,40 m	6,70 à 7,20 m
112	les Ruelles 2 ^e partie	Part de la rue des Ruelles et se termine à sa rencontre avec le CD 932.	75,40 m	5,40 à 6,90 m
113	ruelle du Bois	Prolonge la rue de Valenciennes. Part du CD 932 et se termine à la jonction avec le chemin en béton à la limite de la parcelle 2472.	117 m	5,30 à 7,50 m
114	ruelle Boittiaux	Réunit le CD 932 à la rue du Rejet.	88 m	5,70 à 7 m
115	rue dite « Jacques Briatte »	Réunit le chemin de Richemont et la rue du Rejet.	100 m	7,60 à 9,40 m
116	rue du Rejet	Part de la ferme « Briatte » et rejoint la ruelle Boittiaux.	197 m	5,80 à 8 m
117	ruelle dite « Wanecque »	Réunit le CD 932 au chemin de Richemont.	104 m	8 à 10 m
118	ruelle Camarade (Ovillers)	Part du CD 286 et se termine en impasse, à l'entrée de la dernière maison.	111 m	6,30 à 10 m

- Après l'examen attentif du projet, et après délibération, le Conseil, à l'unanimité de ses membres, accepte le projet proposé et demande à Mr le Maire de le transmettre à Mr le Sous-Préfet pour qu'il soit approuvé et que les rues désignées ci-dessus soient reprises dans le **TABEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**.



Manifestations : vœux, dictionnaires aux élèves de CM2, parcours du cœur, voyages



REUNION DU 25 JUIN 2003

*** ** *

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - LEDIEU André - MOREAU Martine - OBLED Benoît - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse.

Absents et excusés : KLUR Didier - BROXER Georges.

Secrétaire de séance : DUBOIS Denis.

Date de la convocation : 18 juin 2003.

1. Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour réaliser les **travaux de réfection du Chemin de Landrecies et de construction de trottoirs au hameau d'Ovillers**, il est nécessaire d'ouvrir **une ligne de crédit de trésorerie**. De ce fait, les entreprises pourront être payées avant le versement des subventions correspondantes.

Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de **cent cinquante mille Euros (150 000€)** pour une durée de 12 mois, indexée sur le T4M, avec une marge de 0,20% et une commission d'engagement de 0,10%. Le règlement des intérêts se faisant selon une périodicité mensuelle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut cette ouverture de crédit pour un montant de **cent cinquante mille Euros (150 000€)** pour une durée de 12 mois aux conditions énumérées précédemment.

2. Modifications statutaires du SIDEN :

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications statutaires du **SIDENFrance**.
- par voie de conséquence d'approuver « in extenso » les statuts dans leur nouvelle rédaction.
- de notifier la présente délibération au représentant de l'Etat.

3. Expropriation de la maison DUMEZ 4 rue Jean Ethuin :

- Suite à l'audience publique qui s'est déroulée au Palais de Justice de LILLE, juridiction de l'expropriation, le mardi 27 mai 2003 à 9 heures 30, le Conseil Municipal décide de verser la somme fixée par le Tribunal soit 663 Euros.

4. Réfection du Chemin de Landrecies (avenant n°1) :

M. le Maire rappelle le marché de travaux passé avec les STE DESCAMPS ET CARRIERES D'HOUDAIN concernant la réfection du Chemin de Landrecies, approuvé le 3 Mars 2003 et s'élevant à 143 981,66 Euros TTC. Il indique que, suivant les préconisations du maître d'œuvre, il est apparu nécessaire de réaliser les **prestations supplémentaires suivantes** : ouverture de fossés neufs supplémentaires, fourniture et pose de canalisations en béton armé de diamètre 1000 mm et 600 mm pour évacuer les eaux abondantes de ruissellement de chaussée ; cette décision a été prise lors de la réunion de piquetage à laquelle assistaient les riverains concernés par les arrivées d'eau provoquant des gênes dans les cultures.

L'ensemble de ces modifications aurait pour objet de porter le montant du marché à la somme de 168 619,26 Euros TTC. Il rappelle que la commission d'Appel d'Offres, régulièrement convoquée, s'est réunie le 20 juin 2003 et a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de réaliser les **travaux supplémentaires prévus dans l'avenant n°1**.

5. Alimentation en gaz des bâtiments communaux :

- Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, décide de chauffer les bâtiments communaux suivants au gaz naturel : l'école, la salle de délibération à l'étage et le secrétariat.
- Ne seront pas raccordées : la salle des fêtes (chauffage électrique) et l'église (utilisation occasionnelle).
- Le Conseil décide de faire poser un seul compteur pour l'ensemble des bâtiments.
- La chaudière de l'école, récente, sera équipée d'un brûleur au gaz. La chaudière de la mairie, plus

ancienne, sera remplacée par une chaudière au gaz.

- Ces travaux seront exécutés par l'entreprise BLOT de NEUVILLY qui a en charge la maintenance du chauffage depuis plusieurs années. Ces travaux seront réalisés en 2003 et 2004.

6. SIDEC - participation de la commune :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat d'Electrification auquel la commune adhère, le S.I.D.E.C., a opté, en application du Livre II, Titre 1^{er}, Section 4 du Code des Collectivités Territoriales, pour une participation directe de la commune.

- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve cette décision, c'est à dire la participation directe de la commune.

7. Travaux au hameau d'Ovillers (crédits budgétaires à ouvrir) :

- Monsieur le Maire rappelle que le travaux au hameau d'OVILLERS viennent de se terminer.
- La part revenant à la commune s'élève à 30 626,90 €.

- Considérant que les crédits inscrits au Budget Primitif s'élèvent à 30 000 €, le Conseil décide d'inscrire un crédit complémentaire de 1 000,00 € en section Investissement (compte : 2315) et de prévoir la recette en emprunt (compte 1641).

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2003

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - MERCIER Jocelyne - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - MOREAU Martine - LEDIEU Thérèse - BROXER Georges.

Absents et excusés : BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU André - OBLED Benoît - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : LEDIEU Thérèse.

Date de la convocation : 9 septembre 2003.

1. Modification des statuts du SIDEC :

- Le Conseil, à l'unanimité, accepte la nouvelle représentativité des communes et le changement de dénomination du syndicat.

2. Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) :

- Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes d'Achery, Etaves et Bocquiaux, Fresnes sous Coucy, Pierremande, Saint Nicolas au Bois (Aisne), Bazuel, Blaringhem, Boeseghem, Catillon sur Sambre, Communauté de Communes du Pays de Weppes, Le Pommereuil, Neuville, Ors, Raimbeaucourt, Reumont, Roost Warendin, Saint Souplet, Thiennes, Troisvilles, Wambaix (Nord), Fauquembergues, Lestrem et Sailly sur La Lys (Pas de Calais) pour l'ensemble des compétences du SIAN (la compétence obligatoire et les deux compétences optionnelles) à l'exception des communes d'Etaves et Bocquiaux et Fauquembergues qui n'ont pas transféré la compétence optionnelle assainissement non collectif.

3. Adhésion au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord (S.I.D.E.N.) :

- Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Benay, Estrées, (Aisne), Neuville, Wambaix (Nord), Ecourt-Saint-Quentin, Enguinegatte, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestree, Saudemont (Pas-de-Calais).

4. Modifications statutaires du SIAN :

- Le Conseil, à l'unanimité, accepte les modifications statutaires du SIAN.

5. Adhésion du SIAN au SIDENFrance :

- Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion du S.I.A.N. au SIDENFrance avec transfert des compétences II et IV.

6. Rapport SIDEN :

- Le rapport présenté par le SIDEN ne soulève aucune objection. Il est donc approuvé.

7. Rapport SIAN :

- Le rapport présenté par le SIAN ne soulève aucune objection. Il est donc approuvé.

8. Enquête Utilité Publique Le Cateau :

- Le Conseil n'émet pas d'objection.

9. Demandes de subventions faites pour la réfection des rues de l'Abreuvoir, de l'Eglise, des Innocents et des ruelles :

- Refus de l'Etat (35%), acceptation du Conseil Général (40%).

- Mr le Maire a renouvelé sa demande auprès de Mr le Sous Préfet car la commune a besoin des deux subventions pour réaliser ces travaux.

10. Centre de Gestion du Personnel Communal :

- Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion du Syndicat Mixte Espace Naturel Métropolitain à compter du 1/1/2004.

11. Rénovation des façades :

- Vingt maisons pourraient être reprises.
- S'il y a plus de demandes, il faudra établir un périmètre.
- La subvention sera d'environ 50%.

12. Régies communales :

- Annulations : entrées de bal, centre aéré, droits de place brocante (c'est le Comité d'Animation qui réalise maintenant cette opération).
- A la régie photocopies, le Conseil ajoute : droits de place (déballage), locations de la salle des fêtes et de matériel divers (tables, chaises, ...), recettes diverses.

13. Réfection sommaire du Chemin de Richemont :

- Nettoyage, grattage, réparation : 5 800 € HT - 6 937 € TTC (soit 45 503 F TTC).
- Ouverture de crédits : 7 000 €.

14. Organisation du repas des aînés (avec la participation du CCAS et du Comité) :

- 3 possibilités :
 - Salle des fêtes avec le traiteur solesmois habituel.
 - Salle des fêtes avec Melle Carole Barbieux.
 - Auberge des Crêtes Rouges chez Melle Carole Barbieux.
- Les membres des 3 assemblées demandent à Melle Barbieux de réaliser ce repas dans son auberge, cette année.
- Les boissons et le fromage seront achetés au magasin d'alimentation de Forest, le pain et le gâteau à la boulangerie.
- Comme les autres années, la dépense sera répartie comme suit :
 - . CCAS : facture repas.
 - . Comité : animation.
 - . Commune : boissons, pain.

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2003

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - LEDIEU André - MOREAU Martine - BROXER Georges - LEDIEU Thérèse.

Absents et excusés : OBLED Benoît - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : DUREUIL Patrick.

Date de la convocation : 12 novembre 2003.

1. Colis des Aînés :

- Distribution le samedi 20 décembre à 14 heures.
- Valeur : 15 Euros commune + 8 Euros CCAS (107 colis).
- Le conseil décide de se fournir à la boulangerie et chez Mr Wagnier.

2. Torchère Gaz de France :

- Vendredi 19 décembre à 17 heures.
- Rassemblement devant la grille de l'école (haut de la rue des Innocents).
- Réception à la salle des fêtes (prise en charge par Gaz de France).

3. Noël des écoliers :

- Mardi 16 décembre à 14 heures à la salle des fêtes.
- Spectacle offert par le Comité (610 Euros - 4000 Francs).
- Jouets : 10 Euros par enfant.

4. Magasin « alimentation générale » :

- Le Conseil souhaite vivement que le magasin soit repris rapidement.

5. Réfection des rues de l'Abreuvoir, de l'Eglise, des Innocents, des Ruelles :

- Le Conseil Général a accordé une subvention de 40% sur tout le projet (FAN).

- Le Sous-Préfet, au nom de l'Etat, a accordé une subvention de 20% (au lieu de 35%) sur la moitié du projet (DGE).
- La subvention du FACE sur les travaux d'enfouissement des lignes n'a pas été accordée.
- **Le Conseil :**
 - . accepte le devis présenté par le Bureau d'Ingénierie d'Avesnelles concernant les travaux de réfection de voirie, de construction de trottoirs, d'enfouissement de lignes dans les rues des Innocents, Benoît Obled, des Ruelles, Lacomblez (partie située vers la Chaussée Brunehaut : maison Preux).
 - . sollicite la subvention au titre de la DGE (35%).
 - . sollicite à nouveau la subvention du FACE pour l'ensemble des travaux d'enfouissement de lignes.
 - . entreprendra les travaux quand toutes les subventions seront accordées.

6. Remplacement des fenêtres du secrétariat :

- Les 5 fenêtres donnant sur la place de l'Abreuvoir sont à remplacer.
- Mr Catillon effectuera ces travaux.
- Somme prévue 2 000 €.

7. Parking Poids Lourds :

- Le stationnement des Poids Lourds est autorisé sur le parking situé en face du cimetière.

8. Participation pour voirie et réseaux :

- Actuellement, pour transformer des **terrains à cultiver**, situés en général hors des zones agglomérées, en **terrains constructibles**, les communes doivent effectuer des travaux financés par le Budget Communal dont les recettes proviennent des impôts locaux. Il s'agit de :

- . **l'aménagement des voies existantes** : travaux de voirie, construction de trottoirs, éclairage public, dispositif d'écoulement des eaux pluviales, éléments nécessaires au passage en souterrain des réseaux de communication.

- . **la réalisation des réseaux** : eau potable, électricité, gaz, assainissement.

- . **les études nécessaires à ces travaux**.

- **La nouvelle loi 2003-590 du 2 juillet 2003 sur l'urbanisme**, dans son article 49, stipule que les demandeurs de Certificat d'Urbanisme (ou de Permis de Construire) peuvent participer financièrement à l'aménagement des voies existantes, à la pose des réseaux et aux études nécessaires à la réalisation de ces travaux, proportionnellement à l'étendue de leur terrain. La contribution de la commune se limite aux habitations existantes.

- Le propriétaire pourra refuser de participer financièrement, mais le certificat d'urbanisme concernant son terrain sera systématiquement refusé par la suite. Le terrain restera en terrain à cultiver.

- En général, dans la **partie agglomérée** de la commune, les réseaux assainissement, eau, gaz, électricité, téléphone, éclairage public existent et la voirie est suffisante.

- Par contre, certaines **prolongations de rues** et certaines **rues ou ruelles** ont une voirie insuffisante et des réseaux inexistantes ou de capacité insuffisante.

- **Le Conseil recense les rues et ruelles qui ont une voirie insuffisante et des réseaux inexistantes ou de capacité insuffisante mais susceptibles d'accueillir de nouvelles habitations :**

- . **la Chaussée Brunehaut vers Montay** - dans la limite de 100 mètres après la partie agglomérée - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

- . **la rue du Moulin** - entre la partie agglomérée et la maison de Mr Arsa - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

- . **la rue des Ruelles** - prolonge la rue des Innocents (commence rue de Valenciennes) et aboutit à la rue Lacomblez (rue Mr Preux) - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

- . **la rue Lacomblez / la rue « derrière les Ruelles »** - part de la Chaussée Brunehaut (maison Mr Preux) jusqu'à la limite des parcelles 2385/2388 - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

- . **les ruelles 2^{ème} partie** - commence Chaussée Brunehaut (maison de Mme Leboucq) et aboutit à la rue des Ruelles - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

- . **la rue d'Amerval** - entre la partie agglomérée et le hameau de la Croisette - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

. **la rue de Richemont** - jusqu'à la maison de Mr Masson - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

. **la rue dite « Jacques Briatte »** - jusqu'à la ferme - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

. **la ruelle du Bois** - jusqu'à la dernière maison (Mr Hublart) - travaux à prendre en charge : aménagement des voies existantes, réalisation de réseaux, études nécessaires à ces travaux.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal de FOREST institue une **participation pour voirie et réseaux** en vue de financer en totalité la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des voies existantes, l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés et les études nécessaires à la réalisation de ces travaux, lorsque ces aménagements sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

- Cette participation sera répartie entre les propriétaires au prorata de la superficie des terrains bénéficiant de cette desserte et situés à moins de 80 mètres de la voie.

- **Les travaux envisagés sont :**

. **l'aménagement des voies existantes** : les travaux de voirie, la construction de trottoirs, l'éclairage public, le dispositif d'écoulement des eaux pluviales, les éléments nécessaires au passage en souterrain des réseaux de communication.

. **la réalisation des réseaux** d'eau potable, d'électricité, gaz et d'assainissement.

. **les études nécessaires à ces travaux.**

- La prise en charge des travaux ci-dessus ne concernent que les nouveaux projets de construction (certificats d'urbanisme, demandes de permis de construire). Les habitations existantes ne sont, bien entendu, pas concernées.

- **Le Conseil décide de confier cette étude au Bureau d'Ingénierie d'Avesnelles.**

9. Indemnités kilométriques :

- Mr CATILLON doit utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service (perception, écarts).

- Le Conseil décide d'allouer à Mr CATILLON des indemnités kilométriques sur la base d'un véhicule de 5 CV et moins (0,21 €/km).

- L'intéressé devra tenir un registre précisant les jours, motifs et distances parcourues.

10. Ordures ménagères :

- En cette fin d'année, il est possible de faire un 1^{er} constat.

Commune de FOREST		coût
21 ménages ont acheté	0 plaquette de vignettes	0 € - 0 F
51 ménages ont acheté	1 plaquette de vignettes	20 € - 130 F
57 ménages ont acheté	2 plaquettes de vignettes	40 € - 260 F
31 ménages ont acheté	3 plaquettes de vignettes	60 € - 390 F
18 ménages ont acheté	4 plaquettes de vignettes	80 € - 525 F
10 ménages ont acheté	5 plaquettes de vignettes	100 € - 655 F
5 ménages ont acheté	6 plaquettes de vignettes	120 € - 785 F
1 ménage a acheté	7 plaquettes de vignettes	140 € - 920 F

- Pour que le système puisse fonctionner, il faut que chaque ménage fasse au minimum l'acquisition de **4 plaquettes par an**, soit 80 Euros (525 Francs/an) et qu'un maximum de déchets soit trié.

- Le système se poursuivra jusqu'à la fin 2004. Puis il est fort probable que la **taxe sur le foncier bâti** sera appliquée après cette période d'essai. C'est une taxe additionnelle que paieront tous les **propriétaires fonciers**, que la maison soit habitée ou pas. Elle pourra être récupérée auprès des locataires. Bien entendu, cette taxe sera bien plus élevée que celle du système actuel.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Responsabilités des Adjoints :

- **Mr FONTAINE Didier**, 1^{er} Adjoint, est délégué à l'**ENVIRONNEMENT**. Il est chargé de veiller à la **propreté** du village. Il interviendra auprès des particuliers pour faire cesser les **nuisances** telles que les dépôts sur les routes, les haies non taillées réglementairement, les chardons non coupés à la date limite, les feux illégaux (matières plastiques, ...).
- **Mr KLUR Didier**, 2^e Adjoint, est délégué aux **FETES et CEREMONIES**. Il est chargé de l'organisation des **fêtes** et des **cérémonies**.
- **Mr BLOTTEAU René**, 3^e Adjoint, est délégué à la **JEUNESSE et SPORT**. Il gère le **complexe sportif** situé rue de Richemont. Il veillera à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organisera des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il sera à l'écoute de la **jeunesse**.
- **Mr DUBOIS Denis**, 4^e Adjoint, est délégué aux **RELATIONS PUBLIQUES**. Il joue un rôle de **conciliateur** lors des différends entre voisins. Il gère la **bibliothèque communale**.

2. Secrétariat de mairie : Tél. 03 27 77 41 04 - Fax 03 27 77 38 54

- **Ouverture du secrétariat** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 17 heures.
- Secrétaire : Mme LAMOURET du Centre Départemental de Gestion du Personnel Communal.
- **La mairie sera fermée** :
 - . du 23 décembre soir au 2 janvier inclus. Réouverture le 5 janvier.
 - . du 1^{er} mars au 8 mars inclus. Réouverture le 9 mars.
- **En cas d'urgence administrative, contactez Mr SANIEZ**. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, exposez le lui directement.

3. Permanences de Mr SANIEZ :

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions, ...).
- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

4. Collecte des ordures ménagères :

- Vente des vignettes les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois (voir tableau récapitulatif).
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.
- **Un bac sans vignette (ou collée dans une mauvaise case) ne sera pas ramassé.**

5. Travaux réalisés en 2003 :

- Fin des travaux au hameau d'Ovillers (assainissement, route, bordures, trottoirs, ...).
- Réfection totale du Chemin de Landrecies et du Chemin du Cateau à Landrecies.
- Assainissement de la rue des Innocents et du bas de la ruelle Obled.
- Raccordement de la commune au Gaz Naturel.
- Alimentation en eau de la partie haute du cimetière.
- Réfection du Chemin de Richemont.
- Installation de l'éclairage public : hameau de Richemont et rue « Jacques Briatte ».

6. Tradition du 1^{er} mai :

- Cette tradition a été interdite à la suite de certains saccages.

7. Embauche de CES : Urgent.

- La 2C2M embauche en contrat CES les demandeurs(euses) d'emploi RMistes de plus de 2 ans de chômage.
- Prière de contacter le secrétariat de la mairie ou celui de l'Intercommunalité.

10. Certificat d'urbanisme concernant les terrains situés en dehors de la zone agglomérée :

- Les demandeurs de certificats d'urbanisme concernant des parcelles insuffisamment desservies par les réseaux (eau, assainissement, ...) ou la voirie (route non goudronnée) **devront acquitter la taxe dite P. V. R.** (participation pour voirie et réseaux).
- Elle sera proportionnelle au coût des travaux nécessaires à rendre le terrain constructible.
- Si le demandeur refuse sa participation financière, la parcelle restera en terre ou prairie agricole.

AUTRES INFORMATIONS

1. Bibliothèque municipale :

- Responsable : Denis DUBOIS.
- Elle est ouverte chaque vendredi de 17 heures 30 à 18 heures 30.
- Nous profitons du bulletin municipal pour demander aux personnes ayant un (ou plusieurs livres) en leur possession de bien vouloir les rendre le plus rapidement possible pour permettre d'augmenter le nombre de volumes prêtés par le Conseil Général.
- Les lecteurs désirant emprunter un livre bien précis peuvent en faire la demande quelques semaines auparavant. Nous essaierons de les satisfaire.

2. La brocante :

- Notre brocante a fêté son **20^{ème} anniversaire** cette année. Elle s'est constamment développée depuis sa création en 1983 (20 exposants) et plus de 500 en septembre dernier.
- Nous devons son succès au **Comité** mais aussi à **vous tous**, habitants de notre petite commune, en acceptant l'installation d'un vendeur devant **votre entrée** ou en mettant à notre disposition **une prairie** permettant ainsi le stationnement des milliers de véhicules.
- Les efforts de chacun sont récompensés et notre commune voit sa notoriété renforcée grâce à cette manifestation de renommée régionale. Malheureusement, nous faisons des jaloux !
- Pour beaucoup de Forésiens, c'est la fête et vous êtes très nombreux à flâner ou à exposer.
- Nos commerçants proposent aussi leurs services à cette foule qui se promène toute la journée.
- Encore une fois, merci à chacun et à chacune d'entre vous.

3. Le complexe sportif :

- La commune met **gratuitement** à la disposition des **habitants de la commune** un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont.
- Il se compose d'un **terrain de football** régulièrement entretenu et d'un **court de tennis**.
- Les personnes intéressées sont priées de prendre un **double des clefs** en mairie.
- Le parking est fermé le soir et ouvert le matin. Son accès est interdit la nuit.
- Nous demandons aux joueurs de quitter ces lieux **avant la tombée de la nuit** et de les laisser dans un **état de propreté convenable**.





Le repas amical du 16 novembre : un moment agréable pour tous





Repas amical (suite)



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

- Le ramassage n'est plus de la compétence de la commune mais de la Communauté de Communes (2C2M).
- Rappel du récapitulatif de la vente des vignettes :

21 ménages ont acheté	0 plaquette de vignettes	0 € - 0 F
51 ménages ont acheté	1 plaquette de vignettes	20 € - 130 F
57 ménages ont acheté	2 plaquettes de vignettes	40 € - 260 F
31 ménages ont acheté	3 plaquettes de vignettes	60 € - 390 F
18 ménages ont acheté	4 plaquettes de vignettes	80 € - 525 F
10 ménages ont acheté	5 plaquettes de vignettes	100 € - 655 F
5 ménages ont acheté	6 plaquettes de vignettes	120 € - 785 F
1 ménage a acheté	7 plaquettes de vignettes	140 € - 920 F

- Pour que le système puisse fonctionner, il faut que chaque ménage fasse au minimum l'acquisition de **4 plaquettes par an**, soit 80 Euros (525 Francs/an) et qu'un **maximum de déchets soit trié**.
- Le système se poursuivra jusqu'à la fin 2004 puis il est fort probable que la **taxe sur le foncier bâti** sera appliquée après cette période d'essai. C'est une taxe additionnelle que paieront **tous les propriétaires fonciers**, que la maison soit habitée ou pas. Elle pourra être récupérée auprès des locataires. **Bien entendu, cette taxe sera bien plus élevée que celle du système actuel.**
- Les vignettes sont vendues **par plaquettes de 10** : soit 20 Euros. Elles sont valables toute l'année et se collent sur la grille fixée sur chaque bac (52 semaines = 52 cases).
- Elles sont en vente en mairie les **1^{er} et 3^{ème} lundis** de chaque mois de **14 à 16 heures**.

Lundi 5 janvier	Lundi 3 mai	Lundi 6 septembre
Lundi 19 janvier	Lundi 17 mai	Lundi 20 septembre
Lundi 2 février	Lundi 7 juin	Lundi 4 octobre
Lundi 16 février	Lundi 21 juin	Lundi 18 octobre
Lundi 1 ^{er} mars	Lundi 5 juillet	Mardi 2 novembre
Lundi 15 mars	Lundi 19 juillet	Lundi 15 novembre
Lundi 5 avril	Lundi 2 août	Lundi 6 décembre
Lundi 19 avril	Lundi 16 août	Lundi 20 décembre



La déchetterie de la 2C2M et son gardien forésien

- La **collecte**, la **destruction** et le **recyclage** des déchets ménagers représentent une **lourde charge financière** pour la Communauté de Communes. A cela, il faut ajouter le **ramassage des encombrants** et le fonctionnement de la **déchetterie** (sa construction et la rotation des bennes).
- N'en doutons pas, comme dans toutes les collectivités, ce coût sera de plus en plus important et il faudra bien le financer.

ETAT CIVIL 2003

Décès : (*) = ancien(ne) habitant(e) de Forest

DRUESNE BARBIEUX Elisabeth	41 ans	le 22 12 2002
VILLAIN Danielle (*)	59 ans	le 30 01 2003
DE RUYVER RAVERDY Aline	81 ans	le 07 03 2003
LEBON Joël (*)	53 ans	le 05 09 2003
FRAIX MASSY Ginette	78 ans	le 17 10 2003
WANAIQUE Eugène	60 ans	le 18 10 2003
BARBIEUX HIBOUX Martine	50 ans	le 04 11 2003

Naissances :

MONNAERT Eve	le 08 05 2003
DEFINANCE Samuel	le 20 06 2003
MONIER Samuel	le 03 12 2003

Adoption :

VINCHON Jehanne Isabel	7 ans	le 11 06 2003
------------------------	-------	---------------

Mariages :

ANDRYSZAK Dominique et COLLIER Martine	le 28 06 2003
HENNIAUX Guillaume et DEVIGNE Delphine	le 05 07 2003
TROCHAIN Frédéric et GUFFROY Hélène	le 05 07 2003
MONIER Fabrice et COLMONT Maggy	le 26 07 2003
BLEHAUT Ludovic et GILLOT Christelle	le 02 08 2003
GARCIA Pascal et OBLED Valérie	le 20 09 2003

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 230 exemplaires.

LE COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE

Membres : SANIEZ Maurice, DUBOIS Denis, KLUR Didier, WANECQUE Jean-Michel, MARIN Jean Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, FONTAINE Didier, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, VINCENT Marie Louise, BROXER Georges, DUREUIL Patrick, BARRE Patrice.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES FETES 2004

Dimanche 4 janvier	11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux. <i>Toute la population est invitée.</i>
Dimanche 21 mars	Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.
Samedi 08 mai	Commémoration de l'Armistice de 1945.
Samedi 15 mai	Voyage à Bruxelles : participation du CCAS à raison de 4.60 € par personne habitant la commune.
Samedi 5 juin	Voyage à Eurodisney : participation du CCAS à raison de 4.60 € par personne habitant la commune.
Samedi 19 juin	12^e Brocante enfants (emplacements gratuits).
Dimanche 20 juin	Ducasse : attractions foraines - défilé.
Mardi 13 juillet	Barbecue dansant.
Mercredi 14 juillet	Jeux traditionnels - Tombola gratuite.
Dimanche 12 septembre	21^e Brocante.
Jeudi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1918.
Dimanche 14 novembre	16^e repas amical.
Fin décembre	Fête de Noël à l'école: - jouets et friandises offerts par la commune. - spectacle offert par le Comité et le C.C.A.S.

***Attention** : Un voyage a lieu à l'étranger. La Carte Nationale d'Identité est obligatoire. Pensez à vérifier sa validité. Elle est gratuite. Adressez-vous à la mairie avec 2 photos et un acte de naissance de moins de 3 mois (à réclamer à la mairie du lieu de naissance).
Le programme de ces 2 voyages vous sera proposé en avril 2004.*

Elections en 2004

Dimanche 21 mars : 1^{er} tour des élections cantonales et régionales.
Dimanche 28 mars : 2^e tour des élections cantonales et régionales.
Dimanche 13 juin : élections européennes.



Deux grands moments : le défilé de la ducasse et la 20^{ème} brocante.

